



ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES

EN DIFFICULTE DE LOGEMENT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION &
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE 2020

L'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, a permis à l'AFADIL de tenir ces réunions statutaires à distance pour délibérer et voter selon des modalités adaptées à la situation d'urgence sanitaire imposée. Cependant, la mise en place de conférences téléphoniques ou audio visuelles préconisées étant difficile à mettre en œuvre au regard des possibilités matérielles de chacun, il est proposé de réaliser les réunions statutaires par e-mail.

L'an deux mille vingt, les membres de l'association se sont réunis sur convocation de la Présidente.

*premièrement, du 28 octobre au 2 novembre, en conseil d'administration,

*deuxièmement, du 3 au 5 novembre, en assemblée générale ordinaire,

Membres de l'association ayant votés directement :

- *Mme Sandrine BOURNAZEAUD, correspondante solidarité limousin EDF,
- *Mme Marie-Claude CARLAT, Présidente de l'U.D.A.F. & Trésorière de l'AFADIL,
- *Mme Danielle COULAUD, Conseillère départementale du Canton de Haute-Dordogne, Présidente de l'A.F.A.D.I.L,
- *M. Christophe DELPEYROUX, Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze,
- *Mme Béatrice DESCHAMPS, Cadre retraitée de la fonction publique territoriale (Juriste), Secrétaire de l'AFADIL,
- *M. Charles FERRE, Président de l'Office Public de l'habitat d'Égletons,
- *M. Guy LONGEQUEUE, Administrateur de la Mutualité Sociale Agricole du Limousin
- *Mme Christiane PICARD, Adjointe aux Affaires sociales et solidarité, C.C.A.S. de Malemort

Membres de l'association ayant votés via un représentant :

- *M. Michel BREUILH, Président de la Communauté d'agglomération de Tulle,
- *Mme Anne-Hélène RUFF, Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze,
- *Mme Marion SAADE, Directrice Départementale des Territoires,
- *Mme Michèle ATTAR, Présidente de POLYGONE,
- *M. Bernard COMBES, Président du C.C.A.S. de Tulle,
- *M. Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel,
- *M. Christophe ARFEUILLERE, Président du C.C.A.S. d'Ussel.

Membres de l'association ayant accordés un pouvoir :

- *M. Christophe ARFEUILLERE, Président de l'Office Public de l'habitat Corrèze,
- *M. Jean-Pierre MAGNAUDEIX, Président de la SCP HLM de la Corrèze - COPROD.

Total des membres ayant votés directement : 8

Total des membres ayant votés via un représentant : 7

Total des membres ayant accordés un pouvoir : 2

Soit 17 membres sur 24.

Madame Danielle COULAUD, Présidente de l'Association, a adressé le 14 octobre à chaque membre, (par voie dématérialisée), les documents ci-dessous afin de délibérer valablement.

- *le rapport de gestion ;
- *l'inventaire des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- *le rapport général du Commissaire aux comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce ;
- *le rapport sur la gestion de l'association, les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration s'est réuni le 28 octobre pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

📌 Présentation du rapport moral et financier de l'exercice 2019,

Chaque membre a été préalablement informé des modalités pratiques permettant de façon distancielle, d'une part de recevoir toutes les informations nécessaires et d'autre part, de participer utilement au vote.

Ainsi, chaque membre avait la possibilité de s'exprimer sur les propositions ci-dessus en faisant part de ses commentaires à l'ensemble du Conseil d'Administration, via la fonction mail « répondre à tous ».

Si un membre ne pouvait pas prendre part à la consultation, il lui appartenait de prévenir le secrétariat de l'A.FA.DI.L avant l'ouverture de la délibération, en vue de donner pouvoir à l'un des membres du CA.

Clôture du conseil d'administration le 29 octobre, suivi du vote des membres du Conseil ; reprenant les propositions de l'ordre du jour pour lesquelles un acte est demandé.

Chaque membre avait à se prononcer par mail adressé au secrétariat de l'A.FA.DI.L afadil@correze.fr en utilisant une des formules suivantes :

📌 Vote pour 📌- Vote contre 📌- Abstention

les votes ne contenant pas précisément une de ces formules (et une seule) devant être déclarés nuls.

Clôture du vote des membres du CA, le 2 novembre.

l'A.FA.DI.L conserve trace des messages relatifs aux délibérations et aux votes dans le registre dédié au compte-rendu des Conseils d' Administration.

Résultat du vote : 📌 14 Votes pour 📌- 0 Vote contre 📌- 0 Abstention.

Ouverture de l'assemblée générale ordinaire : réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant le 3 novembre.

Approbation des rapports moral et financier de l'exercice 2019,
 Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et quitus,
 Approbation des rapports (général et spécial) du Commissaire aux comptes,
 Approbation des conventions réglementées,
 Affectation du résultat en report à nouveau.

Chaque membre avait la possibilité de s'exprimer sur les propositions ci-dessus en faisant part de ses commentaires à l'ensemble de l'assemblée générale, via la fonction mail « répondre à tous ».

Si un membre ne pouvait pas prendre part à la consultation, il lui appartenait de prévenir le secrétariat de l'A.FA.DI.L avant l'ouverture de la délibération, en vue de donner pouvoir à l'un des membres du CA.

Clôture des délibérations de l'assemblée générale ordinaire de l'A.FA.DI.L, le 4 novembre, suivi le même jour de l'ouverture du vote par les membres de l'assemblée générale ordinaire, reprenant les propositions de l'ordre du jour pour lesquelles un acte est demandé.

Chaque membre s'est prononcé par e-mail adressé au secrétariat de l'A.FA.DI.L afadil@correze.fr en utilisant une des formules suivantes :

✍ Vote pour ✍- Vote contre ✍- Abstention

Les votes ne contenant pas précisément une de ces formules (et une seule) devant être déclarés nuls.

Clôture du vote des membres de l'assemblée générale ordinaire, le 5 novembre.

l'A.FA.DI.L conserve trace des messages relatifs aux délibérations et aux votes dans le registre dédié aux comptes-rendus des assemblées générales.

Résultat du vote les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

✍ 17 Votes pour ✍- 0 Vote contre ✍- 0 Abstention.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport moral sur l'activité de l'Association et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, lesquels font apparaître :

- déficit de l'association d'un montant de 402,48 €
- excédent du Fonds de solidarité logement de 162 288,43 €
- excédent du Fonds commun logement de 61 641,34 €
- excédent du Fonds d'aide aux jeunes de 4 323,76 €
- l'ensemble représentant un excédent net total de 227 851,05 €

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter les résultats des reports à nouveaux de la manière suivante :

- déficit de l'association d'un montant de 402,48 €
- excédent du Fonds de solidarité logement de 162 288,43 €
- excédent du Fonds commun logement de 61 641,34 €
- excédent du Fonds d'aide aux jeunes de 4 323,76 €
- l'ensemble représentant un excédent net total de 227 851,05 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 612-5 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les 26 conventions qu'il relate, à savoir :

1 * Convention conclue entre le Conseil Départemental de la Corrèze et l'AFADIL, destinée au Fonds Solidarité Logement, (administrateur concerné : le Conseil Départemental de la Corrèze) ;

2 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze, la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze et l'AFADIL (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze) ;

3 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et EDF (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et EDF) ;

4 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et Engie (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et Engie) ;

5 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze) ;

6 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin et l'AFADIL (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin) ;

7* Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze, le Centre Communal d'Action Sociale de Tulle (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et le CCAS de Tulle) ;

8 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze, le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et le CCAS d'Ussel) ;

9 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'agglomération de Brive (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'agglomération de Brive) ;

10 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public Habitat Corrèze (administrateurs concernés : le Conseil Général de la Départemental et l'Office Public Habitat Corrèze) ;

11 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public de l'Habitat d'Égletons (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public de l'Habitat d'Égletons) ;

12 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SCIC d'HLM de la Corrèze (COPROD) (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la COPROD) ;

13 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et la commune d'Ussel (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la commune d'Ussel) ;

14 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin) ;

15 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Tulle (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Tulle) ;

16 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et l'AFADIL, destinée au Fonds Commun Logement, (administrateur concerné : le Conseil Départemental de la Corrèze) ;

17 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Agglomération de Brive (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Agglomération de Brive) ;

18 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Polygone (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Polygone) ;

19 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Dom'Aulim - Noalis (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Dom'Aulim - Noalis) ;

20 * Convention entre le Conseil Général de la Corrèze et l'AFADIL, destinée au d'Aide aux Jeunes, (administrateur concerné : le Conseil Départemental de la Corrèze) ;

21 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze (administrateurs concernés : la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze et le Conseil de Départemental la Corrèze) ;

22 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Tulle (administrateurs concernés : le Centre Communal d'Action Sociale de Tulle et le Conseil Départemental de la Corrèze) ;

23 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Brive (administrateurs concernés : le Centre Communal d'Action Sociale de Brive et le Conseil Départemental de la Corrèze) ;

24 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de la Corrèze (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de la Corrèze) ;

25 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel) ;

26 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Malemort sur Corrèze (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Malemort sur Corrèze) ;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Madame Danielle COULAUD, la Présidente et Madame Béatrice DESCHAMPS secrétaire, de l'Association

La Présidente



Danielle COULAUD
Présidente de l'A.F.A.D.I.L,
Conseillère Départementale
du Canton de Haute-Dordogne

La Secrétaire



Béatrice DESCHAMPS



ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES
EN DIFFICULTE DE LOGEMENT

Association AFADIL - Feuille de Présence

A) premièrement, du 28 octobre au 2 novembre, en conseil d'administration,

Membres de l'association ayant votés directement :

- *Mme Sandrine BOURNAZEAUD, correspondante solidarité limousin EDF,
- *Mme Marie-Claude CARLAT, Présidente de l'U.D.A.F. & Trésorière de l'AFADIL,
- *Mme Danielle COULAUD, Conseillère départementale du Canton de Haute-Dordogne, Présidente de l'A.F.A.D.I.L,
- *M. Christophe DELPEYROUX, Président de la C.A.F. de la Corrèze,
- *Mme Béatrice DESCHAMPS, Cadre retraitée de la fonction publique territoriale (Juriste), Secrétaire de l'AFADIL,
- *M. Guy LONGEQUEUE, Administrateur de la Mutualité Sociale Agricole du Limousin,
- *Mme Christiane PICARD, Adjointe aux Affaires sociales et solidarité, C.C.A.S. de Malemort,

Membres de l'association ayant votés via un représentant :

- *Mme Marion SAADE, Directrice Départementale des Territoires, représentant : Mme Armelle LE BRUN, Chef de l'unité habitat logement, Adjointe au chef de service Direction Départementale des Territoires,
- *Mme Michèle ATTAR, Présidente de POLYGONE, représentant : M. Norbert BONNAFOUS, Responsable agence Polygone, secteur de Brive,
- *M. Bernard COMBES, Président du C.C.A.S. de Tulle, représentant : Mme Céline FERNANDEZ, Directrice du C.C.A.S. de Tulle
- *M. Christophe ARFEUILLERE, Président du C.C.A.S. d'Ussel, représentant : Mme Marilou PADILLA-RATELADE, Adjointe aux Affaires sociales, aînés et solidarité.
- *M. Charles FERRE, Président de l'Office Public de l'habitat d'Égletons, représentant : Mme Annie CARRARA, Vice Présidente de l'O.P.H. d'Égletons

Membres de l'association ayant accordés un pouvoir :

- *M. Christophe ARFEUILLERE, Président de l'Office Public de l'habitat Corrèze,
- *M. Jean-Pierre MAGNAUDEIX, Président de la SCP HLM de la Corrèze - COPROD.

B) deuxièmement, du 3 au 5 novembre, en assemblée générale ordinaire

Membres de l'association ayant votés directement :

- *Mme Sandrine BOURNAZEAUD, correspondante solidarité limousin EDF,

- *Mme Marie-Claude CARLAT, Présidente de l'U.D.A.F. & Trésorière de l'AFADIL,
- *Mme Danielle COULAUD, Conseillère départementale du Canton de Haute-Dordogne, Présidente de l'A.F.A.D.I.L,
- *M. Christophe DELPEYROUX, Président de la C.A.F. de la Corrèze,
- *Mme Béatrice DESCHAMPS, Cadre retraitée de la fonction publique territoriale (Juriste), Secrétaire de l'AFADIL,
- *M. Guy LONGEQUEUE, Administrateur de la Mutualité Sociale Agricole du Limousin
- *Mme Christiane PICARD, Adjointe aux Affaires sociales et solidarité, C.C.A.S. de Malemort,
- *M. Charles FERRE, Président de l'Office Public de l'habitat d'Égletons,
- *M. Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel,

Membres de l'association ayant votés via un représentant :

- *M. Michel BREUILH, Président de la Communauté d'agglomération de Tulle, représentant : Mme Ana Maria FERREIRA, Vice-présidente de la Communauté d'agglomération de Tulle
- *Mme Anne-Hélène RUFF, Directrice de la C.A.F. de la Corrèze, représentant : M. Waqas SHEIKH, Directeur Adjoint de la C.A.F. de la Corrèze
- *Mme Marion SAADE, Directrice Départementale des Territoires, représentant : Mme Armelle LE BRUN, Chef de l'unité habitat logement, Adjointe au chef de service Direction Départementale des Territoires,
- *Mme Michèle ATTAR, Présidente de POLYGONE, représentant : M. Norbert BONNAFOUS, Responsable agence Polygone, secteur de Brive,
- *M. Bernard COMBES, Président du C.C.A.S. de Tulle, représentant : Mme Céline FERNANDEZ, Directrice du C.C.A.S. de Tulle
- *M. Christophe ARFEUILLERE, Président du C.C.A.S. d'Ussel, représentant : Mme Marilou PADILLA-RATELADE, Adjointe aux Affaires sociales, aînés et solidarité,

Membres de l'association ayant accordés un pouvoir :

- *M. Christophe ARFEUILLERE, Président de l'Office Public de l'habitat Corrèze,
- *M. Jean-Pierre MAGNAUDEIX, Président de la SCP HLM de la Corrèze - COPROD.

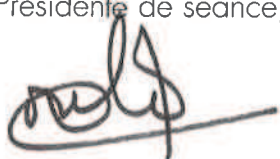
C) Membres de l'association excusés, non représentés :

- *M. Christian DUMOND, Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze,
- *M. Éric DALLE, Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole du Limousin.

A Tulle, le

La feuille d'émargement certifiée exacte par le Président de séance.

La Présidente de séance,



Danielle COULAUD
Présidente de l'A.F.A.D.I.L,
Conseillère Départementale
du Canton de Haute-Dordogne

La Secrétaire,



Béatrice DESCHAMPS

ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES

EN DIFFICULTES DE LOGEMENT

Hôtel du Département - Marbot

9, rue René et Emile Fage

19000 TULLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2019

ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES EN DIFFICULTE DE LOGEMENT
Hôtel du Département Marbot
9, rue René et Emile FAGE
19000 TULLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 21 novembre 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFADIL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier du Trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

A Egletons, le 5 mars 2020
Jean Paul BATTU
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	6 765	6 765		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 765	6 765		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	4 176	4 176	0	0
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	4 176	4 176	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL Immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	10 941	10 940	0	0
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 000		1 000	39 813
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 000		1 000	39 813
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 975 347		1 975 347	1 728 271
Charges constatées d'avance	3 001		3 001	925
TOTAL disponibilités et divers :	1 978 348		1 978 348	1 729 195
ACTIF CIRCULANT	1 979 348		1 979 348	1 769 008
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 990 288	10 940	1 979 348	1 769 008

Bilan Passif

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	23 993	23 993
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 493 681	1 164 380
Résultat de l'exercice	227 851	314 301
TOTAL situation nette :	1 745 525	1 502 674
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		15 000
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	1 745 525	1 517 674
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTE FINANCIÈRE		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTE DIVERSE		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	230 821	248 308
Dettes fiscales et sociales	3 002	3 027
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	233 823	251 334
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTE	233 823	251 334
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL GÉNÉRAL	1 979 348	1 769 008

Compte de Résultat (Première Partie)

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Édition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production Immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			1 174 358 5 174	1 177 558 2 798
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 179 532	1 180 356
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			8 745	9 159
TOTAL charges externes :			8 745	9 159
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			202	381
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			36 688 13 295	30 996 12 921
TOTAL charges de personnel :			49 983	43 917
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur Immobilisations Dotations aux provisions sur Immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			991 280	872 924
CHARGES D'EXPLOITATION			1 050 210	926 381
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			129 322	253 975

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	129 322	253 975
Bénéfice attribué ou perte transférée	61 000	57 000
Perte supportée ou bénéfice transféré	61 000	57 000
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	11	6
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	11	6
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	0	
RÉSULTAT FINANCIER	11	6
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	129 333	253 981
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	98 653	60 319
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	98 653	60 319
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	135	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	98 518	60 319
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 339 197	1 297 682
TOTAL DES CHARGES	1 111 346	983 381
BÉNÉFICE OU PERTE	227 851	314 301

Règles et Méthodes Comptables

Code du Commerce :	articles L123-12 à L123-28
Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 :	articles R123-172 à R123-208
Règlement :	ANC 2014-03
Règlement :	CRC 99-01

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- * continuité de l'exploitation,
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- * indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les Immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisitions (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire-dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|------------------------------|------------|
| * Ordinateurs et imprimantes | 3 ans |
| * Logiciels, carte mémoire | 1 à 4 ans. |

b) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire a la valeur comptable.

AUTRES INFORMATIONS

Droit indemnités de fin de carrière, (IFC), selon la convention collective de l'Habitat personnels "PACT ARIM" :

De Mme Marie-Cécile DOS SANTOS, ancienneté 21 ans, montant : **6 779€**

Immobilisations

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	6 765		
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 765		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 176		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	4 176		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :			
TOTAL GÉNÉRAL	10 941		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			6 765	
TOTAL immobilisations incorporelles :			6 765	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			4 176	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			4 176	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :				
TOTAL GÉNÉRAL			10 941	

Amortissements

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 12/03/20

Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	6 765			6 765
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 765			6 765
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	4 176			4 176
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	4 176			4 176
TOTAL GÉNÉRAL	10 940			10 940

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

État des Échéances des Créances et Dettes

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 12/03/20

Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	1 000	1 000	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	1 000	1 000	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	3 001	3 001	

TOTAL GÉNÉRAL	4 001	4 001	
----------------------	--------------	--------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	230 821	230 821		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes	3 002	3 002		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Detle représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	233 823	233 823		
----------------------	----------------	----------------	--	--

Charges à Payer

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 12/03/20

Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 286
Dettes fiscales et sociales	3 002
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	10 288

Charges et Produits Constatés d'Avance

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	3 001	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	3 001	

ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES

EN DIFFICULTES DE LOGEMENT

Hôtel du Département - Marbot

9, rue René et Emile Fage

19000 TULLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES EN DIFFICULTE DE LOGEMENT
Hôtel du Département Marbot
9, rue René et Emile FAGE
19000 TULLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Convention conclue entre le Conseil Départemental de la Corrèze et l'AFADIL (administrateur concerné : le Conseil Départemental de la Corrèze)

Conformément au rapport du Président à la réunion du 12 avril 2019 le Conseil Départemental de la Corrèze a fixé forfaitairement et au maximum la rémunération du service rendu par l'AFADIL à 58.000 € prélevés sur les fonds FSL versés et à 2.000 € prélevés sur les fonds FCL versés.

Une convention du 7 juin 2017, d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 est venue préciser l'étendue de la délégation donnée par le Conseil Départemental de la Corrèze à l'AFADIL et déterminer les missions en découlant.

Conformément au rapport du Président à la réunion du 12 avril 2019 le Conseil Départemental de la Corrèze a attribué pour l'année 2019, une subvention de 621.000 € destinée au fonds solidarité logement, afin d'aider les ménages les plus modestes à accéder ou à se maintenir dans un logement.

Par convention du 25 mai 2018 d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, le Conseil Départemental de la Corrèze a maintenu pour l'année 2019 une subvention de 1.000 € à l'AFADIL pour gérer le fonds d'aide aux jeunes.

2 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze, la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze et l'AFADIL (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze)

Par convention du 24 mai 2019, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze, la CAF de la Corrèze et l'AFADIL dans le cadre de la gestion du fonds de solidarité logement de fixer la contribution financière de la CAF de la Corrèze pour l'année 2019 à 150.000 €.

3 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et EDF (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et EDF)

Par convention partenariale 2018-2020 du 24 mai 2018 il a été notamment convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et EDF dans le cadre de la gestion du fonds de solidarité logement, que pour l'année 2019 la contribution d'EDF serait fixée à 80.000 € d'aides curatives et préventives, dont au moins 10 % à consacrer au financement des mesures préventives.

4 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et ENGIE (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et ENGIE)

Par convention en date du 2 mai 2019, il a été notamment convenu dans le cadre du dispositif « solidarité énergie » entre le Conseil Départemental de la Corrèze et ENGIE, que pour l'année 2019 la contribution payée au fonds de solidarité logement serait fixée à 22.000 €.

5 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze)

Par convention du 6 août 2019, il a été convenu entre le Conseil Départemental et la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze de contribuer au fonctionnement du FSL, à concurrence de 2.000 euros pour 2019, cette contribution étant fixée chaque année, pour la durée de 2017 à 2021.

6 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin et l'AFADIL : (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin)

Par convention du 6 juillet 2017 pour une durée de 3 ans par reconduction tacite annuelle, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin et l'AFADIL, dans le cadre de la gestion du fonds de solidarité logement de fixer la contribution financière de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin pour l'année 2019 à 15.000 €.

7 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze, le Centre Communal d'Action Sociale de Tulle (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et le CCAS de Tulle)

Par convention du 5 novembre 2018, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze, le CCAS de Tulle dans le cadre de la gestion du fonds de solidarité logement de fixer la contribution financière du CCAS de Tulle pour l'année 2018 à 3.500 €. Cette contribution financière du CCAS de Tulle a été reconduite pour l'année 2019.

8 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze, le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et le CCAS d'Ussel)

Par convention du 15 juillet 2019, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze, le CCAS d'Ussel dans le cadre de la gestion du fonds de solidarité logement, de fixer la contribution financière du CCAS d'Ussel pour l'année 2019 à 5.000 €.

9 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'agglomération de Brive (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'agglomération de Brive)

Par convention du 18 juillet 2019, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'agglomération de Brive de fixer la participation financière de la Communauté d'agglomération de Brive dans le cadre du fonds de solidarité logement pour 2019 à 32.100 €.

10 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public Habitat Corrèze (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public Habitat Corrèze)

Par convention du 11 juin 2019, il a été convenu entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public Habitat Corrèze, dans le cadre de la gestion du fonds commun logement, de fixer la participation 2019 de l'office Public Habitat Corrèze à 22.705 euros.

11 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public de l'Habitat d'Egletons (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public de l'Habitat d'Egletons)

Il a été convenu par convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public de l'Habitat d'Egletons, dans le cadre de la gestion du fonds commun logement, de fixer la participation 2019 de l'office Public de l'Habitat d'Egletons à 2.500 euros.

12 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SCIC d'HLM de la Corrèze (COPROD) (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la COPROD)

Il a été convenu par convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la COPROD dans le cadre de la gestion du fonds commun logement de fixer la participation 2019 de la COPROD à 3.095 euros.

13 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la commune d'Ussel (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la commune d'Ussel)

Il a été convenu par convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la commune d'Ussel, dans le cadre de la gestion du fonds commun logement de fixer la participation 2019 de la commune d'Ussel à 5.658 euros.

14 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse Mutualité Sociale Agricole du Limousin (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse Mutualité Sociale Agricole du Limousin)

Par décision du 9 juillet 2019, il a été convenu entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse Mutualité Sociale Agricole du Limousin, dans le cadre de la gestion du fonds commun logement de fixer la participation 2019 de la Caisse Mutualité Sociale Agricole du Limousin à 10.000 euros.

15 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Tulle (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Tulle)

Il a été convenu par convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Tulle, dans le cadre de la gestion du fonds commun logement de fixer la participation 2019 de la communauté d'agglomération de Tulle à 10.000 euros.

16 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et l'AFADIL (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze)

En réunion du 12 avril 2019, le Conseil Départemental de la Corrèze a attribué pour l'année 2019, une subvention de 60.000 € destinée au fonds commun logement.

17 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Brive (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Brive)

Il a été convenu par convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Brive, de fixer la participation financière de la communauté d'agglomération de Brive dans le cadre du fonds commun logement pour 2019 à 15.000 euros.

18 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Polygone (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Polygone)

Il a été convenu par convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Polygone de fixer la participation financière de la SA d'HLM Polygone dans le cadre du fonds commun logement pour 2019 à 2.500 euros.

19 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Dom'Aulim Noalis (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Dom'Aulim Noalis)

Par convention du 13 mai 2019 renouvelable au moins 2 fois, il a été convenu entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Dom'Aulim Noalis de fixer la participation financière de la SA d'HLM Dom'Aulim Noalis dans le cadre du fonds commun logement pour 2019 à 1.000 euros.

20 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et l'AFADIL (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze)

En réunion du 12 avril 2019, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et l'AFADIL, dans le cadre de la gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté pour 2019, de fixer la participation du département de la Corrèze à 70.000 euros.

21 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse d'allocations Familiales de la Corrèze (administrateurs concernés : la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze et le Conseil Départemental de la Corrèze)

Par convention du 2 mai 2019, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la caisse d'allocations Familiales de la Corrèze, dans le cadre de la gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté, de fixer la participation 2019 de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze à 30.000 euros.

22 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Tulle (administrateurs concernés : le Centre Communal d'Action Sociale de Tulle et le Conseil Départemental de la Corrèze)

Par convention du 30 juillet 2019, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Tulle, dans le cadre de la gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté, de fixer la participation 2019 du Centre Communal d'Action Sociale de Tulle à 2.000 euros.

23 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Brive (administrateurs concernés : le Centre Communal d'Action Sociale de Brive et le Conseil Départemental de la Corrèze)

Par convention du 14 juin 2019, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Brive dans le cadre de la gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté, de fixer la participation 2019 du Centre Communal d'Action Sociale de Brive à 3.500 euros.

24 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse Mutualité Sociale Agricole de la Corrèze (administrateurs concernés : la Caisse Mutualité Sociale Agricole du Limousin et le Conseil Départemental de la Corrèze)

Suite à la convention du 27 septembre 2019 avec le Conseil Départemental de la Corrèze, la Caisse Mutualité Sociale Agricole du Limousin dans le cadre de la gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté, a décidé de fixer sa participation 2019 à 4.000 euros.

25 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel (administrateurs concernés : le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel et le Conseil Départemental de la Corrèze)

Par convention du 20 mai 2019, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel dans le cadre de la gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté, de fixer la participation 2019 du Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel à 1.000 euros.

26 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Malemort (administrateurs concernés : le Centre Communal d'Action Sociale de Malemort et le Conseil Départemental de la Corrèze)

Par convention du 24 juin 2019, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Malemort dans le cadre de la gestion du fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté, de fixer la participation 2019 du Centre Communal d'Action Sociale de Malemort à 800 euros.

Fait à Egletons, le 5 mars 2020
Le Commissaire aux Comptes

Jean Paul BATTU

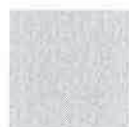


ASSOCIATION AFADIL

Rue René et Emile Fage

19000 TULLE

0555937422

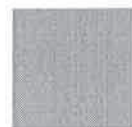


Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2019



Bilan



Détail des Comptes - Actif (page 3)

Concernant les créances

Autres créances : (1 000€)

** Fonds Solidarité Logement (FSL) :*

Subvention MSA, (1 000€), versée le 26/02/2020

Concernant les charges constatées d'avance

Facture de l'Association : (3 001€)

↳ Cotisations salariales (Prélèvement à la source, retraite, Prévoyance, Urssaf, Mutuelle),

↳ Formation continue

Bilan Actif

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	6 765	6 765		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 765	6 765		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	4 176	4 176	0	0
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	4 176	4 176	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	10 941	10 940	0	0

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 000		1 000	39 813
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 000		1 000	39 813
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 975 347		1 975 347	1 728 271
Charges constatées d'avance	3 001		3 001	925
TOTAL disponibilités et divers :	1 978 348		1 978 348	1 729 195
ACTIF CIRCULANT	1 979 348		1 979 348	1 769 008

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	1 990 288	10 940	1 979 348	1 769 008
----------------------	------------------	---------------	------------------	------------------

Bilan Passif

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	23 993	23 993
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 493 681	1 164 380
Résultat de l'exercice	227 851	314 301
TOTAL situation nette :	1 745 525	1 502 674
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		15 000
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	1 745 525	1 517 674
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTE FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTE DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	230 821	248 308
Dettes fiscales et sociales	3 002	3 027
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	233 823	251 334
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTE	233 823	251 334
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 979 348	1 769 008

Détail des Comptes - Passif (page 4)

Le Fonds Associatif

correspond aux prêts accordés au F.S.L depuis leur mise en place, (23 993,42€)

Report à nouveau

Financements non affectés en 2019, permettant le fonctionnement en début d'année 2020, des différents fonds avant le versement des nouvelles subventions, (1 493 681€)

Les dettes fournisseurs d'un montant de 230 821€ se détaillent ainsi :

***Pour le Fonds Solidarité Logement, (83 835,18€),**

↳ Le passif est composé aides conditionnées non réglées en fin d'année 2019, dont les principaux créanciers en fin d'année sont :

➤ Soliah prestataire ASL, 25 800€ (paiements en plusieurs fois sur une période d'au moins un an), EDF et ENGIE pour 6 631€, les Offices pour 7 914€, Soliah prestataire Gestion Locative, 12 600€, le reste étant des particuliers pour 30 890,18€.

***Pour le Fonds Commun Logement, (117 988,03€)**

➤ Aides non encore réglées en cours d'année, composées des dossiers propriétaires occupants en attente de réalisation des travaux.

*** Pour le Fonds d'Aide aux Jeunes, (21 602,48€),**

➤ Aides conditionnées non réglées.

***Pour l'A.F.A.D.I.L., (7 395,28€),**

➤ Honoraires audit Commissaire aux comptes,

➤ Honoraires CAEC externalisation de la Paie,

➤ Factures dépôt de comptes 2019,

➤ Licence logiciel de comptabilité.

Les dettes fiscales et sociales d'un montant de 3 002€ :

↻ Cotisations charges salariales 4^{ème} trimestre.

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 12/03/20

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			1 174 358 5 174	1 177 558 2 798
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 179 532	1 180 356
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			8 745	9 159
TOTAL charges externes :			8 745	9 159
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			202	381
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			36 688 13 295	30 996 12 921
TOTAL charges de personnel :			49 983	43 917
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			991 280	872 924
CHARGES D'EXPLOITATION			1 050 210	926 381
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			129 322	253 975

Détail des Comptes - Produits d'Exploitation (page 6)

Concernant les subventions : (1 174 358€)

*** Fonds Commun Logement (FCL) : 132 458€**

Office Public Habitat Corrèze, (22 705€)

Conseil Départemental, (60 000€)

Office Public de l'Habitat d'Égletons, (2 500€)

SA HLM - Polygone, (2 500€)

SCIC HLM de la Corrèze - COPROD, (3 095€)

Tulle Agglo, (10 000€)

Communauté d'Agglomération de Brive, (15 000€)

CMSA du Limousin - site Corrèze, (10 000€)

Commune d'Ussel, (5 658€)

Dom'aulim NOALIS, (1 000€)

*** Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) : 111.300€**

Conseil Départemental, (70 000€)

MSA, (4 000€)

CAF, (30 000€)

CCAS de Tulle, (2 000€)

CCAS d'Ussel, (1 000€)

CCAS de Brive, (3 500€)

CCAS de Malemort, (800€)

*** Fonds Solidarité Logement (FSL) : 930 600€**

Conseil Départemental, (621 000€)

Engie, (22 000€)

Électricité de France, (80 000€)

MSA, (15 000€)

CAF, (150 000€)

CCAS de Tulle, (3 500€)

CCAS d'Ussel, (5 000€)

Communauté d'Agglomération de Brive, (32 100€)

Fédération Départemental d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze, (2 000€)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	129 322	253 975
Bénéfice attribué ou perte transférée	61 000	57 000
Perte supportée ou bénéfice transféré	61 000	57 000
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	11	6
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	11	6
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	0	
RÉSULTAT FINANCIER	11	6
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	129 333	253 981
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	98 653	60 319
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	98 653	60 319
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	135	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	98 518	60 319
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 339 197	1 297 682
TOTAL DES CHARGES	1 111 346	983 381
BÉNÉFICE OU PERTE	227 851	314 301

Détail des comptes



Détail des Comptes

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 12/03/20

Tenue de compte EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.00

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2019	Net N-1 31/12/2018	Variation En valeur	En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets et droits similaires	6 764,93	6 764,93	0,00	0,00	0,00	
205000 LOGICIEL	6 764,93		6 764,93	6 764,93		
280500 AMORTS IMPOS INCORPOS		6 764,93	-6 764,93	-6 764,93		
Immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles	4 175,58	4 175,55	0,03	0,03	0,00	
218300 MAT. BUREAU+ INFORMATI	4 175,58		4 175,58	4 175,58		
281830 AMORS IMMO CORPORELL		4 175,55	-4 175,55	-4 175,55		
Immobilisations financières						
TOTAL (II)	10 940,51	10 940,48	0,03	0,03	0,00	
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Créances						
Autres créances	1 000,00		1 000,00	39 813,00	-38 813,00	-97,49
4433 MSA - SUBVS A RECEVOIR	1 000,00		1 000,00	15 000,00	-14 000,00	-93,33
4687 PRODUITS A RECEVOIR				24 722,00	-24 722,00	-100,00
468700 PRODUITS A RECEVOIR				91,00	-91,00	-100,00
Divers						
Disponibilités	1 975 346,74		1 975 346,74	1 728 270,72	247 076,02	14,30
512100 TRESOR PUBLIC	1 598 900,36		1 598 900,36	1 400 293,53	198 606,83	14,18
512200 TRESOR PUBLIC AFADIL	376 446,38		376 446,38	327 977,19	48 469,19	14,78
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avances	3 001,10		3 001,10	924,67	2 076,43	224,56
486 CHARGES CONSTATEES D'AVA	3 001,10		3 001,10	924,67	2 076,43	224,56
TOTAL (III)	1 979 347,84		1 979 347,84	1 769 008,39	210 339,45	11,89
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	1 990 288,35	10 940,48	1 979 347,87	1 769 008,42	210 339,45	11,89

Détail des Comptes

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 12/03/20

Tenue de compte EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.00

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/12/2019	Net N-1 31/12/2018	Variation	
			En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	23 993,42	23 993,42	0,00	
103000 FONDS ASSOCIATIF REPRISE ANTERIEUR	23 993,42	23 993,42		
Report à nouveau	1 493 680,53	1 164 379,91	329 300,62	28,28
110000 REPPORT A NOUVEAU	1 404 213,46	1 074 912,84	329 300,62	30,64
11000000 Report à nouveau (créditeur)	89 467,07	89 467,07		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	227 851,05	314 300,62	-86 449,57	-27,51
Subventions d'investissement		15 000,00	-15 000,00	-100,00
1391 SUB INSCRITES AU CPTÉ RESULTAT		15 000,00	-15 000,00	-100,00
TOTAL (I)	1 745 525,00	1 517 673,95	227 851,05	15,01
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	230 820,97	248 307,69	-17 486,72	-7,04
401000 FOURNISSEURS	223 534,89	241 400,59	-17 865,70	-7,40
4081 FRS-FACTURES NON PARVENUES	7 286,08	6 907,10	378,98	5,49
Dettes fiscales et sociales	3 001,90	3 026,78	-24,88	-0,82
438600 AUTRES CHARGES A PAYER ORG SOCIAUX	3 001,90	3 026,78	-24,88	-0,82
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL (IV)	233 822,87	251 334,47	-17 511,60	-6,97
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	1 979 347,87	1 769 008,42	210 339,45	11,89

Détail des Comptes

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 12/03/20

Tenue de compte EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.00

Compte de Résultat (2052)

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2019	Net N-1 31/12/2018	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Subvention d'exploitation	1 174 358,00	1 177 558,00	-3 200,00	-0,27
743300 SUBVENTIONS FCL	132 458,00	134 658,00	-2 200,00	-1,63
743400 SUBVENTIONS FAJ	111 300,00	112 300,00	-1 000,00	-0,89
7482 PRODUITS AFFECTES EXPLOITATION FSL	930 600,00	930 600,00		
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	5 174,34	2 798,16	2 376,18	84,92
791000 REMB DG DE L'ANNEE TULLE	3 086,07	1 033,81	2 052,26	198,51
791001 REMB DG DE L'ANNEE BRIVE	719,06	738,89	-19,83	-2,68
791002 REMB DG DE L'ANNEE USSEL	888,00	280,00	608,00	217,14
791003 REMB SUB DE L'ANNEE BRIVE	191,06	585,46	-394,40	-67,37
791004 REMB SUB DE L'ANNEE TULLE	290,15	160,00	130,15	81,34
Total des produits d'exploitation (I)	1 179 532,34	1 180 356,16	-823,82	-0,07
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	8 745,15	9 159,39	-414,24	-4,52
6063 FRS ET PETIT EQUIPEMENT	550,29	1 000,26	-449,97	-44,99
616800 PRIMES D'ASSURANCE RESPONSABILITE C	500,54	493,33	7,21	1,46
6226 HONORAIRES CC	7 100,00	6 762,60	337,40	4,99
62261 HONORAIRES PAIE	544,32	378,00	166,32	44,00
6227 FRAIS ACTES	50,00	50,00		
625300 FORMATIONS		475,20	-475,20	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	201,78	381,24	-179,46	-47,07
6312 TAXE APPRENTISSAGE		210,77	-210,77	-100,00
6333 PART EMPL FORMAT PRO	201,78	170,47	31,31	18,37
Salaires et traitements	36 687,82	30 995,89	5 691,93	18,36
641100 SALAIRES	27 092,52	23 246,88	3 845,64	16,54
641300 PRIMES ET GRATIFICATIONS	9 595,30	7 749,01	1 846,29	23,83
Charges sociales	13 295,32	12 921,01	374,31	2,90
645100 URSSAF	8 297,26	8 869,82	-572,56	-6,46
645200 COTISATIONS MUTUELLES	1 130,20	884,36	245,84	27,80
645300 AG2R	2 205,05	1 813,26	391,79	21,61
645400 ASSEDIC	1 540,89	1 300,75	240,14	18,46
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	121,92	52,82	69,10	130,82
Dotation d'exploitation				
Autres charges	991 280,17	872 923,74	118 356,43	13,56
651100 REDEV CONCESS.BREVETS LICENCES	2 348,53	3 031,58	-683,05	-22,53
657000 ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE DE L'E	7 000,00		7 000,00	
657110 DG-BRIVE	68 349,21	57 976,40	10 372,81	17,89
657112 DG-TULLE	52 273,81	53 671,04	-1 397,23	-2,60
657114 DG-USSEL	17 017,69	14 855,82	2 161,87	14,55
657130 1erMOIS-BRIVE	26 168,44	21 674,70	4 493,74	20,73
6571310 FRAIS AG-BRIVE	5 667,00	3 430,00	2 237,00	65,22
6571313 FRAIS AG-TULLE	960,00	1 910,00	-950,00	-49,74
6571316 FRAIS AG-USSEL	700,80	640,00	60,80	9,50
657132 1erMOIS-TULLE	19 019,85	22 111,01	-3 091,16	-13,98
6571320 ASS LOC-BRIVE	167,82	400,00	-232,18	-58,05
6571323 ASS LOC-TULLE	200,00	300,00	-100,00	-33,33
6571326 ASS LOC-USSEL	100,00		100,00	
657134 1erMOIS-USSEL	7 378,75	4 909,67	2 469,08	50,29
6571361 MOBILIERS-BRIVE	12 229,72	8 835,66	3 394,06	38,41
6571363 MOBILIERS-TULLE	7 512,93	6 753,53	759,40	11,24
6571365 MOBILIERS-USSEL	2 218,95	1 740,67	478,28	27,48
6571371 Services Ménagers BRIVE	233,44		233,44	
6571372 Services Ménagers TULLE	18,36		18,36	
6571373 Services Ménagers USSEL	725,75		725,75	
657210 SUBVENTION CHARGES-BRIVE	12 462,05	9 710,34	2 751,71	28,34
657211 SUBVENTION LOYERS -BRIVE	49 688,87	34 437,55	15 251,32	44,29
657212 SUBVENTION LOYERS -TULLE	28 204,48	23 426,50	4 777,98	20,40
657213 SUBVENTION CHARGES-TULLE	4 706,18	5 081,44	-375,26	-7,38
657214 SUBVENTION LOYERS -USSEL	9 127,29	5 748,63	3 378,66	58,77
657215 SUBVENTION CHARGES-USSEL	1 202,94	829,46	373,48	45,03
657220 EAU-BRIVE	17 338,51	12 569,22	4 769,29	37,94
657221 TRAV COND MODESTE - BRIVE	24 780,05	18 814,06	5 965,99	31,71

Détail des Comptes

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 12/03/20

Tenue de compte EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.00

Compte de Résultat (2052)

	Net 31/12/2019	Net N-1 31/12/2018	Variation	
			En valeur	En %
657222 EAU-TULLE	16 584,76	17 742,55	-1 157,79	-6,53
657223 TRAV COND MODESTE - TULLE	17 994,08	6 333,70	11 660,38	184,10
657224 EAU-USSEL	11 583,76	6 923,76	4 660,00	67,30
657225 TRAV COND MODESTE - USSEL	7 700,67	6 351,90	1 348,77	21,23
657230 ORDURES MENAGERES - BRIVE		377,00	-377,00	-100,00
657231 ORDURES MENAGERES - TULLE	1 250,00	1 256,28	-6,28	-0,50
657232 ORDURES MENAGERES - USSEL	264,55	236,00	28,55	12,10
657501 ASL-BRIVE	17 000,00	9 600,00	7 400,00	77,08
657503 ASL-TULLE	11 600,00	14 600,00	-3 000,00	-20,55
657505 ASL-USSEL	18 560,00	11 960,00	6 600,00	55,18
657600 GESTION LOCATIVE	33 390,00		33 390,00	
6578001 EDF ELECTRICITE BRIVE	35 992,44	42 567,61	-6 575,17	-15,45
6578002 EDF-GAZ-BRIVE	11 634,81	15 970,21	-4 335,40	-27,15
6578004 EDF-GAZ-TULLE	4 547,64	4 242,61	305,03	7,19
6578005 EDF GAZ USSEL	2 205,06	150,00	2 055,06	1370,04
6578007 EDF ELECTRICITE TULLE	31 741,10	29 541,95	2 199,15	7,44
6578013 EDF ELECTRICITE USSEL	13 957,82	12 871,14	1 086,68	8,44
6578019 GAZ CITERNE-BRIVE	2 758,07	3 342,48	-584,41	-17,48
6578023 GAZ-CITERNE-TULLE	3 192,40	3 630,00	-437,60	-12,06
6578027 GAZ-CITERNE-U	800,00	1 745,00	-945,00	-54,15
6578031 FIOUL-BRIVE	8 706,00	8 549,63	156,37	1,83
6578035 FIOUL-TULLE	19 826,70	12 403,00	7 423,70	59,85
6578039 FIOUL-USSEL	3 845,20	7 253,00	-3 407,80	-46,98
6578043 BOIS-BRIVE	3 181,96	1 770,00	1 411,96	79,77
6578047 BOIS-TULLE	8 825,40	9 514,33	-688,93	-7,24
6578051 BOIS-USSEL	11 699,00	8 471,88	3 227,12	38,09
6578060 ENGIE BRIVE	14 274,13	20 371,81	-6 097,68	-29,93
65780601 ENGIE PREV BRIVE	250,00		250,00	
6578062 ENGIE TULLE	10 187,14	8 163,82	2 023,32	24,78
6578064 ENGIE USSEL	2 019,30	1 000,00	1 019,30	101,93
6578065 ENGIE - ELEC BRIVE	10 427,35	4 549,32	5 878,03	129,21
6578066 ENGIE - ELEC TULLE	7 034,84	4 276,35	2 758,49	64,51
6578067 ENGIE - ELEC USSEL	1 721,96	2 420,33	-698,37	-28,85
6578068 GAZ TARIF REGLEMENTE BRIVE	2 734,19	1 830,83	903,36	49,34
65780681 GAZ TARIF REGLEMENTE TULLE	3 219,45	2 414,24	805,21	33,35
65780682 GAZ TARIF REGLEMENTE USSEL	1 157,34	400,00	757,34	189,33
6578100 ELECTRICITE DIVERS - BRIVE	8 901,43	3 058,85	5 842,58	191,01
6578200 ELECTRICITE DIVERS -TULLE	7 654,60	3 013,96	4 640,64	153,97
6578300 ELECTRICITE DIVERS - USSEL	1 895,72	2 092,00	-196,28	-9,38
657840 GAZ DIVERS - BRIVE	7 843,79	4 562,65	3 281,14	71,91
657850 GAZ DIVERS - TULLE	2 279,27	1 204,31	1 074,96	89,26
657860 GAZ DIVERS - USSEL	750,82	340,00	410,82	120,83
657901 CHARGES DE CHAUFFAGE-B	215,15		215,15	
657902 CHARGES DE CHAUFFAGE-T	400,00	552,53	-152,53	-27,61
657903 CHARGES DE CHAUFFAGE-U	647,57		647,57	
657904 MEDIATION LOCATIVE		16 870,00	-16 870,00	-100,00
657907 GARANTIE DE LOYER TULLE	1 000,00		1 000,00	
657909 SOUTIEN A DIVERS ACTIONS	15 000,00	20 000,00	-5 000,00	-25,00
657910 LUTTE PRECARITE ENERGETIQUE		1 228,44	-1 228,44	-100,00
658601 SUB FONCTIONNEMENT BRIVE	13 200,00	30 890,00	-17 690,00	-57,27
658602 SUB FONCTIONNEMENT TULLE	70 920,00	82 759,00	-11 839,00	-14,31
6586021 PO TRAVAUX RENOVATION PARTIELLE	35 287,00	17 000,00	18 287,00	107,57
658603 SUB FONCTIONNEMENT USSEL	5 280,00	4 800,42	479,58	9,99
658605 BP HANDICAP/VIELLISSEMENT	3 519,00	2 890,00	629,00	21,76
658655 DEGRADATION LOGEMENT	11 150,00	580,00	10 570,00	1822,41
658660 KIT ENERGIE		1 452,12	-1 452,12	-100,00
658700 CHEQUE DE SERVICES	720,00	-250,42	970,42	387,52
6588014 ACTIONS COLLECTIVES	25 205,00	29 000,00	-3 795,00	-13,09
6588211 URG TULLE ALIMENTAIRE	3 020,00	2 220,00	800,00	36,04
6588212 URG USSEL ALIMENTAIRE	2 880,00	2 670,00	210,00	7,87
6588213 URG BRIVE ALIMENTAIRE	1 640,00	2 990,00	-1 350,00	-45,15
6588221 URG TULLE TRANSPORT	574,81	365,00	209,81	57,48
6588222 URG USSEL TRANSPORT	440,00	660,00	-220,00	-33,33
6588223 URG BRIVE TRANSPORT	640,00	150,00	490,00	326,67
6588231 URG TULLE HEBERGEMENT		115,99	-115,99	-100,00
6588232 URG USSEL HEBERGEMENT		160,00	-160,00	-100,00
6588233 URG BRIVE HEBERGEMENT	120,00	440,79	-320,79	-72,70
6588241 URG BRIVE EQUIPEMENT	159,00	482,06	-323,06	-67,02
6588242 URG TULLE EQUIPEMENT	108,81	320,00	-211,19	-66,00
6588243 URG USSEL EQUIPEMENT		115,00	-115,00	-100,00
6588253 URG USSEL FORMATION		89,00	-89,00	-100,00
6588263 URG USSEL VIE QUOTIDIENNE	80,00		80,00	
6588272 URG TULLE PERMIS CONDUIRE	160,00	320,00	-160,00	-50,00

Détail des Comptes

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 12/03/20

Tenue de compte EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.00

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2019	Net N-1 31/12/2018	Variation	
			En valeur	En %
6588411 ALIMENTAIRE BRIVE	3 041,48	5 152,00	-2 110,52	-40,97
6588412 ALIMENTAIRE USSEL	1 274,10	1 393,00	-118,90	-8,54
6588413 ALIMENTAIRE TULLE	1 632,00	1 964,00	-332,00	-16,90
6588421 TRANSPORT BRIVE	2 310,32	2 335,00	-24,68	-1,06
6588422 TRANSPORT TULLE	1 003,00	1 414,00	-411,00	-29,07
6588423 TRANSPORT USSEL	845,00	1 212,00	-367,00	-30,28
6588431 EQUIPEMENT BRIVE	1 259,54	764,81	494,73	64,69
6588432 EQUIPEMENT TULLE	438,51	950,46	-511,95	-53,86
6588433 EQUIPEMENT USSEL	686,00	1 000,00	-314,00	-31,40
6588441 PERMIS DE CONDUIRE BRIVE	2 340,00	6 298,00	-3 958,00	-62,85
6588442 PERMIS DE CONDUIRE TULLE	1 500,00	520,00	980,00	188,46
6588443 PERMIS DE CONDUIRE USSEL	1 365,00	2 350,00	-985,00	-41,91
6588461 HEBERGEMENT BRIVE	960,00	730,00	230,00	31,51
6588462 HEBERGEMENT TULLE	360,00	788,00	-428,00	-54,31
6588463 HEBERGEMENT USSEL	575,00	506,00	69,00	13,64
6588471 FORMATION BRIVE	330,00	500,00	-170,00	-34,00
6588472 FORMATION TULLE	1 011,70	690,00	321,70	46,62
6588473 FORMATION USSEL	600,00		600,00	
6588510 VIE QUOTIDIENNE BRIVE	640,00		640,00	
6588521 REPARAT. OU ACHAT DE VOITURE TULLE	1 277,94	1 605,88	-327,94	-20,42
6588522 REPARAT OU ACHAT DE VOITURE BRIVE	7 490,47	6 076,00	1 414,47	23,28
6588530 REP OU ACHAT DE MOBYLETTE TULLE	1 988,40	920,00	1 068,40	116,13
6588531 REP OU ACHAT DE MOBYLETTE BRIVE	6 637,20	5 294,88	1 342,32	25,35
6588532 REP OU ACHAT DE MOBYLETTE USSEL	354,00	1 630,00	-1 276,00	-78,28
Total des charges d'exploitation (II)	1 050 210,24	926 381,27	123 828,97	13,37
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	129 322,10	253 974,89	-124 652,79	-49,08
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	61 000,00	57 000,00	4 000,00	7,02
755000 FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	58 000,00	54 000,00	4 000,00	7,41
755001 FONDS COMMUN LOGEMENT	2 000,00	2 000,00		
755003 FONDS D'AIDE AUX JEUNES	1 000,00	1 000,00		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	61 000,00	57 000,00	4 000,00	7,02
655600 FRAIS DE GESTION	61 000,00	57 000,00	4 000,00	7,02
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	11,48	6,47	5,01	77,43
768800 CREDIT	11,48	6,47	5,01	77,43
Total des produits financiers (V)	11,48	6,47	5,01	77,43
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	0,36		0,36	
668800 DEBIT ECART	0,36		0,36	
Total des charges financières (VI)	0,36		0,36	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	11,12	6,47	4,65	71,87
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	129 333,22	253 981,36	-124 648,14	-49,08

Détail des Comptes

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 12/03/20

Tenue de compte EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.00

Compte de Résultat (2053)				
	Net 31/12/2019	Net N-1 31/12/2018	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion	98 652,83	60 319,26	38 333,57	63,55
772000 Produits sur exercices antérieurs	150,00	2 000,00	-1 850,00	-92,50
772001 PTS EX ANT OD BRIVE	9 887,97	10 866,75	-978,78	-9,01
772002 PTS EX ANT OD TULLE	6 010,21	7 488,78	-1 478,57	-19,74
772003 PTS EX ANT OD USSEL	2 882,00	1 815,00	1 067,00	58,79
772004 PTS EX ANT OD	500,00		500,00	
772007 PTS EX ANT SUB BRIVE		100,00	-100,00	-100,00
772009 PTS EX ANT SUB USSEL	148,75		148,75	
772010 ANNULATIONS ANTERIEURS	57 882,06	21 944,14	35 937,92	163,77
772011 PTS EX ANT 1MS TULLE	139,35		139,35	
772020 PTS EX ANT DG TULLE	14 542,62	12 504,74	2 037,88	16,30
772030 PTS EX ANT DG USSEL	6 509,87	3 599,85	2 910,02	80,84
Total des produits exceptionnels (VII)	98 652,83	60 319,26	38 333,57	63,55
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion	135,00		135,00	
672000 CHARGES SUR EXERCISES ANTERIEURS	135,00		135,00	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	135,00		135,00	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	98 517,83	60 319,26	38 198,57	63,33
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 339 196,65	1 297 681,89	41 514,76	3,20
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 111 345,60	983 381,27	127 964,33	13,01
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	227 851,05	314 300,62	-86 449,57	-27,51

Annexe



Règles et Méthodes Comptables

Code du Commerce :	articles L123-12 à L123-28
Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 :	articles R123-172 à R123-208
Règlement :	ANC 2014-03
Règlement :	CRC 99-01

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- * continuité de l'exploitation,
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- * indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les Immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisitions (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire-dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|------------------------------|------------|
| * Ordinateurs et imprimantes | 3 ans |
| * Logiciels, carte mémoire | 1 à 4 ans. |

b) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire a la valeur comptable.

AUTRES INFORMATIONS

Droit indemnités de fin de carrière, (IFC), selon la convention collective de l'Habitat personnels "PACT ARIM" :

De Mme Marie-Cécile DOS SANTOS, ancienneté 21 ans, montant : **6 779€**

Immobilisations

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	6 765		
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 765		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 176		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	4 176		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :			
TOTAL GÉNÉRAL	10 941		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			6 765	
TOTAL immobilisations incorporelles :			6 765	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			4 176	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			4 176	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :				
TOTAL GÉNÉRAL			10 941	

Amortissements

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	6 765			6 765
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 765			6 765
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	4 176			4 176
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	4 176			4 176
TOTAL GÉNÉRAL	10 940			10 940

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

État des Échéances des Créances et Dettes

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	1 000	1 000	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	1 000	1 000	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	3 001	3 001	

TOTAL GÉNÉRAL	4 001	4 001	
----------------------	--------------	--------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	230 821	230 821		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes	3 002	3 002		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	233 823	233 823		
----------------------	----------------	----------------	--	--

Charges à Payer

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 286
Dettes fiscales et sociales	3 002
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	10 288

Charges et Produits Constatés d'Avance

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 12/03/20

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	3 001	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	3 001	

Etats de gestion



Capacité d'Autofinancement

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	31/12/2019	31/12/2018	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 115 428	1 124 100	(8 673)

+ Transfert de charges d'exploitation			
+ Autres produits d'exploitation			
- Autres charges d'exploitation	991 280	872 924	118 356
+ Quote part de résultat sur opérations en commun	122 000	114 000	8 000
+ Produits financiers	11	6	5
- Charges financières	0		0
+ Produits exceptionnels	98 653	60 319	38 334
- Charges exceptionnelles	135		135
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices			
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	344 677	425 502	(80 826)

Soldes Intermédiaires de Gestion

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	%	Net (N-1) 31/12/2018	%
Ventes de marchandises -Coût d'achat des marchandises				
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue + Production stockée - Déstockage de production + Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE				
CHIFFRE D'AFFAIRES				
- Consommation en provenance des tiers	8 745		9 159	
VALEUR AJOUTÉE	(8 745)		(9 159)	
+ Subventions d'exploitation - Impôts et taxes - Charges de personnel	1 174 358 202 49 983		1 177 558 381 43 917	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 115 428		1 124 100	
+ Reprises et transferts de charges + Autres produits - Dotations aux amortissements et provisions - Autres charges	5 174 991 280		2 798 872 924	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	129 322		253 975	
+ Quote part opérations en commun + Produits financiers - Quote part opérations en commun - Charges financières	61 000 11 61 000 0		57 000 6 57 000	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	129 333		253 981	
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles	98 653 135		60 319	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	98 518		60 319	
- Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices				
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	227 851		314 301	
Produits de cession d'éléments d'actif - Valeur comptable éléments cédés				
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS				

Emplois et Ressources

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

EMPLOIS	Exercice N	Exercice N-1	RESSOURCES	Exercice N	Exercice N-1
Distribution mises en paiement au cours de l'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	344 677	425 502
Acquisit. d'élém. actif immobilisé - immobilisations incorporelles - immobilisations corporelles - immobilisations financières			Cessions ou réductions d'élém. de l'actif immobilisé Cessions d'immobilisations: - incorporelles - corporelles Cessions ou réductions d'immobilisations financières		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Augment. des capitaux propres: - capital ou apports - autres capitaux propres Augmentation dettes financières	314 301	196 344
Réduction des capitaux propres (réduction de capital, retraits)					
Remboursem. dettes financières					
TOTAL DES EMPLOIS			TOTAL DES RESSOURCES	658 977	621 846
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)	658 977	621 846	Variation du fonds de roulement net global (emploi net)		

Variation du Besoin en Fonds de Roulement Détaillée

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 12/03/20

Tenue de compte EURO

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	Exercice N			Exercice N-1
	Besoins	Dégagement	Solde	Solde
Variations EXPLOITATION Variations des actifs d'exploitation : - stocks et en-cours - avances et acompt. versés sur comm. - créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation Variation des dettes d'exploitation : - avances et acomptes reçus sur commandes en cours - dettes fournisseurs, cpt. rattachés et autres dettes d'exploitation		11 924	11 924	18 124
	17 512		(17 512)	(20 937)
TOTAL	17 512	11 924		

VARIATION NETTE EXPLOITATION I	(5 588)	(2 813)
---------------------------------------	----------------	----------------

Variations HORS EXPLOITATION Variations des autres débiteurs Variations des autres créditeurs	91	91	(91)
TOTAL	91		

VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION II	91	(91)
---	-----------	-------------

TOTAL DES VARIATIONS NETTES (I + II) Besoins de l'exercice en fonds de roulement Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice	(5 497)	(2 904)
---	---------	---------

Variations TRÉSORERIE Variations des disponibilités Var. concours banc. et solde crédit.	247 076	(247 076)	(326 900)
TOTAL	247 076		

VARIATION NETTE TRÉSORERIE III	(247 076)	(326 900)
---------------------------------------	------------------	------------------

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL TOTAL DES VARIATIONS NETTES (I + II + III) Emploi net Ressource nette		(252 573)	(329 804)
--	--	------------------	------------------

Tableau de contrôle de la variation de trésorerie

ASSOCIATION AFADIL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/03/20
Tenue de compte EURO

ACTIF	Ouverture	Clôture	Variation
Valeur mobilières de placement			
Disponibilités	1 728 271	1 975 347	247 076
Total I	1 728 271	1 975 347	247 076
PASSIF	Ouverture	Clôture	Variation
Effets escomptés non échus			
Concours bancaires courants			
Total II			
TOTAL (I - II)	1 728 271	1 975 347	247 076

